

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Mayotte

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Mayotte

Trois questions à **Laure Ben Moussi**, directrice territoriale handicap du FIPHFP à Mayotte



Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?

En 2005, Mayotte était encore loin de devenir le 101^{ème} département français. Pourtant le tissu associatif était déjà bien présent pour porter la parole des personnes en situation de handicap.

Depuis maintenant 4 ans, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés est appliquée par les employeurs publics mahorais. En 2022, le taux d'emploi direct était de 1,07 %. En 2025, il est de 2,89 %. Que de progrès en 4 ans ! Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, tous les employeurs ont nommé un référent handicap.

Depuis maintenant deux ans, le Handi-Pacte conduit des animations sur le territoire qui permettent de fédérer les acteurs pour insérer plus de personnes en situation de handicap et maintenir en emploi des agents.

Nous croyons fortement que les 6 % réglementaires seront atteints en 2030... Comme l'a indiqué Marine Neuville, lors de son déplacement sur l'île pour fêter les 20 ans du FIPHFP : *« Les défis sont nombreux mais les acteurs concernés sont extrêmement dynamiques et mobilisés. Ensemble, nous devons faire évoluer le regard sur le handicap pour que l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique continue à progresser à Mayotte »*.

Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Cette année a été reconduit le partenariat avec l'Agefiph pour coanimer un atelier sur la question de la sensibilisation aux problématiques du handicap. Travailler sur les bonnes pratiques, en la matière, est un vrai enjeu pour Mayotte où le handicap reste un sujet tabou, trop souvent qualifié de malédiction. Les employeurs disent souvent : *« on sait que cet agent est en situation de handicap, mais il ne veut pas le dire »*. Aussi tous les outils et bons réflexes ont été partagés pour convaincre un collègue de se faire reconnaître travailleur handicapé. Un moment particulièrement fort de la matinée a été le témoignage d'une agente d'une collectivité âgée de 51 ans, atteinte d'une maladie invisible, qui a eu le courage de monter son dossier de reconnaissance pour faire valoir ses droits. Ses démarches ont duré 7 ans ! Elle a partagé son expérience personnelle avec authenticité, marquant les esprits et divulguant ses conseils en shimaoré pour convaincre l'assemblée de l'importance de cette reconnaissance.

Le témoignage des femmes en situation de handicap sont toujours forts et puissants, pleins de courage pour affronter le regard de l'autre. Et l'histoire des femmes mahoraises ne date pas d'aujourd'hui : elles ont marqué l'histoire de la départementalisation dans l'île aux parfums. Quoi qu'il en soit, à l'instar de leurs aînées, les femmes mahoraises continuent de se mobiliser pour construire une société plus inclusive au nom de l'égalité des droits et des chances, 20 ans après la loi.

Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

Hauts les cœurs, on avance !





Sommaire

Actualités 2025
à Mayotte

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Mayotte

.....page 12

Actualités 2025

Une année riche en temps forts à Mayotte



Jeudi 6 novembre 2025, Lauréats du Tour de France des 20 ans du FIPHP au Conseil départemental de Mamoudzou.

Le Tour de France des 20 ans du FIPHP fait étape à Mayotte

Jeudi 6 novembre, le Conseil départemental de Mamoudzou a accueilli l'étape mahoraise du Tour de France des 20 ans du FIPHP.

Malgré une obligation de déclaration pour les employeurs qui n'existe que depuis 2022, le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique à Mayotte atteint déjà 2,89 %. La matinée, riche en interventions, a permis d'aborder les particularités du territoire à travers plusieurs tables rondes.

Daroussi Ahamadi, conférencier, a apporté un éclairage précieux sur les représentations socioculturelles du handicap à Mayotte, soulignant que « *c'est en voulant changer les choses qu'on les comprend* ». La question de l'accessibilité universelle est ressortie comme un enjeu crucial : accessibilité à l'information, à la connaissance, à la mobilité.

Laylati et Mélina ont ensuite livré des témoignages bouleversants sur leur expérience du handicap invisible, l'une vivant avec l'endométriose, l'autre avec l'épilepsie. Leurs récits ont mis en lumière les défis quotidiens auxquels font face les personnes concernées par ces pathologies souvent méconnues.

La matinée s'est poursuivie avec l'intervention du Docteur Martine Eutrope, médecin agréée, qui a émis des solutions adaptées aux contraintes mahoraises, notamment le développement d'un projet de télémédecine en partenariat avec les CCAS pour faciliter l'accès à des spécialistes et compenser les problèmes de mobilité sur le territoire.

Sabah Lamèche, conseillère de la Rectrice et Déléguée régionale académique à la formation professionnelle, a insisté sur l'importance de sensibiliser et de former pour mieux inclure les jeunes en situation de handicap. Pour elle, « *former les jeunes en situation de handicap, c'est préparer une Fonction publique qui ressemble à la société qu'elle sert* ».

A l'occasion de cette étape, cinq employeurs publics mahorais ont été récompensés par les Trophées Emploi public et Handicap :

- ▶ **La commune de Mamoudzou** pour sa politique volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.
- ▶ **L'Agence régionale de santé de Mayotte** pour l'accompagnement d'un chef de service en situation de handicap visuel recruté en 2024.
- ▶ **Le Centre hospitalier de Mayotte (CHM)** pour sa politique inclusive innovante.
- ▶ **La mairie de M'Tsamboro** pour son engagement volontariste dès 2022 dans une politique handicap portée par le maire et l'ensemble de l'équipe de direction.
- ▶ **Le Centre de gestion 976** a reçu le coup de cœur du jury pour le partenariat développé depuis 2022 avec le FIPHFP à travers une convention triennale.

Cette étape s'est achevée par la signature de la convention entre le FIPHFP et le Centre de gestion de Mayotte, marquant l'engagement continu des institutions dans la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap sur le territoire.



Visionnez le film Best of du Tour de France à Mayotte ici



Table ronde du Tour de France des 20 ans du FIPHFP à Mayotte.

Atelier Rez'Ho : Une matinée de sensibilisation au handicap

En juin 2025, un atelier Rez'Ho destiné aux référents handicap de Mayotte a été organisé par le FIPHFP et l'Agefiph pour sensibiliser au handicap et à la RQTH. Laure Ben Moussi, Directrice territoriale au Handicap du FIPHFP Océan Indien, et Aïda Perichon, Déléguée régionale de l'Agefiph Réunion-Mayotte, ont introduit la journée en rappelant les enjeux de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les fonctions publiques comme dans le secteur privé, et en insistant sur la nécessité de déployer les offres de service respectives. Des jeux pédagogiques ont d'abord permis d'expliquer les mécanismes de catégorisation et de stéréotypes pouvant conduire à des discriminations liées au handicap, avec un message-clé : les stéréotypes peuvent être renforcés par des facteurs socioculturels, et il est essentiel d'en prendre conscience pour les déconstruire et favoriser une culture de l'inclusion.

Les participants ont ensuite pris part à un atelier « Pourquoi faire reconnaître son handicap ? » visant à identifier les freins personnels à la demande de RQTH, à les classer par thématiques et à proposer des solutions concrètes.

Une table ronde a réuni les responsables de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Mayotte, le référent handicap du Pôle santé et social du Centre de Gestion de Mayotte, la référente handicap de Météo Réunion-Mayotte, ainsi que deux témoins issus du secteur public et du secteur privé, permettant de clarifier le fonctionnement et les missions de la MDPH.

La matinée a été marquée par des témoignages poignants qui ont illustré concrètement les enjeux de la reconnaissance du handicap. Aïda, 51 ans, agent d'accueil atteinte d'une maladie invisible, a témoigné avec authenticité de son parcours de reconnaissance qui a duré 7 ans. De son côté, Oikidou Maoulana du Centre de Gestion a présenté le rôle de son service dans l'accompagnement des agents et le maintien en emploi. Enfin, Morgane Ajany a restitué les travaux de sa licence professionnelle sur les avantages de la RQTH et les mesures favorables aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.



Juin 2025, Atelier Rez'Ho.

Le renouvellement de la signature convention France Travail / MDPH / Agefiph / FIPHFP

En 2025, une nouvelle convention a été signée, renouvelant ainsi le partenariat en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'emploi, entre France Travail, la MDPH, l'AGEFIPH et le FIPHFP. Elle a pour objectif d'assurer une collaboration étroite entre les signataires et de mobiliser les moyens nécessaires, en termes d'accompagnement, de repérage et de sourcing dans le but de favoriser l'insertion professionnelle durable du public en situation de handicap. Le partenariat entre France Travail Mayotte, l'AGEFIPH, la MDPH et le FIPHFP se fonde sur la complémentarité de leur offre de services. Ainsi, les présents partenaires ont pour objectif commun de faciliter l'inclusion, l'insertion sociale et professionnelle durable des personnes en situation de handicap. Elle présente notamment quatre axes de coopération en lien avec la réalité territoriale de Mayotte :

- ▶ **Sensibiliser et communiquer auprès des agents de la MDPH**, de France Travail Mayotte et du réseau pour l'emploi, l'offre de services AGEFIPH et FIPHFP.
- ▶ **Former et professionnaliser les agents de la MDPH**, de France Travail Mayotte et du réseau pour l'emploi.
- ▶ **Développer le recrutement des travailleurs handicapés** en intervenant auprès des entreprises du territoire.
- ▶ **Anticiper les évolutions et innover** en attendant la création d'un Cap Emploi sur le territoire de Mayotte.



Chiffres clés 2025 à Mayotte

(Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024) - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



2,89 %

Taux d'emploi direct

de personnes en situation de handicap dans
la Fonction publique (vs 2,32 % pour 2024)



4,48 %

dans la fonction publique
d'État
(vs 3 % pour 2024)



3,54 %

dans la fonction publique
hospitalière
(vs 3,29 % pour 2024)



2,61 %

dans la fonction publique
territoriale
(vs 1,95 % pour 2024)



303 bénéficiaires
de l'obligation d'emploi (vs 241 en 2024)



12

dans la fonction publique
d'État
(vs 11 pour 2024)



93

dans la fonction publique
hospitalière
(vs 84 pour 2024)



198

dans la fonction publique
territoriale
(vs 146 pour 2024)

Les BOE en 2025

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	15,84 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,33 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,66 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	0 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	3,63 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	0,33 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	76,57 %
Travailleurs sur emplois particuliers	2,64 %

Les BOE par statut

Non titulaires	17,16 %
Catégorie A	4,62 %
Catégorie B	10,56 %
Catégorie C	65,02 %
Ouvriers d'État	0 %
Emplois particuliers	2,64 %

Les BOE par genre

Femmes	53 %
Hommes	47 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	0,99 %
26 à 40 ans	15,51 %
41 à 55 ans	62,05 %
56 ans et plus	21,45 %

Effectifs / BOE / TED par département (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Mayotte	268	2 628	7 596	10 492
Total	268	2 628	7 596	10 492

BOE

	FPE	FPH	FPT	Total
Mayotte	12	93	198	303
Total	12	93	198	303

TED

	FPE	FPH	FPT	Total
Mayotte	4,48 %	3,54 %	2,61 %	2,89 %
Total	4,48 %	3,54 %	2,61 %	2,89 %

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



Recrutements et maintiens dans l'emploi

126

recrutements réalisés (vs 93 pour 2024)

9



dans la fonction
publique d'État

7



dans la fonction
publique hospitalière

110



dans la fonction
publique territoriale

35

maintiens dans l'emploi (vs 21 pour 2024)

1



dans la fonction
publique d'État

20



dans la fonction
publique hospitalière

14



dans la fonction
publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



1 492 737 €

contributions émises (vs 1 676 887 € en 2024)

35 920 €



dans la fonction
publique d'État

320 586 €



dans la fonction
publique hospitalière

1 136 231 €



dans la fonction
publique territoriale



94 562 €

**d'interventions directes financées dans le cadre
des conventions employeurs** (vs 63 906 € pour 2024)

0 €



dans la fonction
publique d'État

94 562 €



dans la fonction
publique hospitalière

0 €



dans la fonction
publique territoriale



1 convention validée en 2025
en comité local pour un total de

150 000 €

1 renouvellement FPT validé en comité local : 150 000 €

Comité local Mayotte



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Vincent CAZAUBON
Satyfatou MADI

Suppléants

Abdoul DAOUSINKA
Christian FABRE



Fonction publique hospitalière

Titulaires

Zahara RIZIKI
Ayoudine SALIME

Suppléants

Patricia BIAGGI
Mahafourou SAIDALI



Fonction publique territoriale

Titulaires

Madi Moussa VELOU
Madi Souf MADI
Madi Ousseni MOHAMADI

Suppléants

Elyassir MANROUFOU
Ambdilwahedou SOUMAILA
Sitirati MROUDJAE

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Balahachi OUSSENI
Arkadine Abdou
WASSION
Kamardine Madi SOILIHI
Anssiffoudine PORT SAID
Andjili ALI
Mohamed BEN SAID ALI
Bruno COSSIN
Yahaya ZAKARIA

Suppléants

Rigotar Madi ANLI
Tissianti Boura MALIDI
Haoussi BOINAHEDJA
Henri NOURI
Bacar ACHIRAF
Mahabati MAHADI
Delfina Issoufa
HOUDJATTE
Tadjidini YOUSSEUF

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

Bibi Echati MOUSSA
Razafina OILI
Kadafi ATTOUMANI
Houdhayati Mogne MALI

Suppléants

Isabelle AMIS
Tanzilou CHANFI
Abdou IBRAHIM
Hatuyfati BAKARY

Personnalités compétentes dans le domaine du handicap

Chantal BALLAGER
Olivier NOUVELIÈRE
Aïcha BOUKIR

Séances du comité local

Mercredi 4 novembre

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

